



Laon, le 16 décembre 2016

Communiqué de presse

Réunion du comité opérationnel départemental antifraude : bilan des actions de l'année 2016

Ce vendredi 16 décembre 2016, le comité opérationnel départemental antifraude (CODAF) s'est réuni sous la présidence conjointe de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, et de M. Baptiste PORCHER, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Laon. Rassemblant les services de l'État et les organismes sociaux, le CODAF a pour mission d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

La réunion du CODAF de ce jour a permis de faire un bilan des opérations menées au cours de l'année 2016 et de déterminer les cibles pour l'année 2017.

La lutte contre le travail illégal

Les services ont contrôlé 358 établissements cette année (contre 233 en 2015), au cours de 64 journées de contrôles. Ces opérations visaient les secteurs suivants : agriculture (34 %), bâtiment-travaux publics (19 %), commerces (19 %) et hôtels, cafés et restaurants (15 %). Une opération conjointe avec des services belges a été menée à l'hippodrome de La Capelle.

La lutte contre les fraudes aux prestations sociales

Les contrôles menés par les organismes sociaux ont permis de mettre à jour 300 cas de fraude, relevant le plus souvent de fausses déclarations de situation familiales ou de ressources. La CPAM et la MSA ont, quant à elles, renforcé la lutte contre les fraudes commises par les infirmiers libéraux (facturations d'actes non réalisés) et sanctionné un médecin généraliste (poursuite d'activité lors d'une suspension par l'ordre des médecins) et une pharmacie (délivrance d'actes fictifs).

Le bilan financier de l'année 2016

Organisme	Préjudice évité	Préjudice constaté	Pénalités
CAF		162 129 €	172 211 €
CARSAT	299 679 €	44 508 €	
DGFIP		104 777 €	61 345 €
CPAM	157 725 €	973 970 €	23 245 €
URSSAF		3 842 100 €	
MSA	272 €	646 134 €	1488 €
Pôle Emploi	192 485 €	510 651 € €	
RSI		87 932,61 €	3600 €
TOTAL	650 161 €	6 372 202 € €	261 889 €